



# LE GUIDE IDEAS DES **BONNES PRATIQUES**

ASSOCIATIONS  
FONDATIONS  
FONDS DE DOTATION

➤ Un outil structurant  
pour faire face à vos enjeux

EXTRAIT



GOUVERNANCE

FINANCES

PILOTAGE & ÉVALUATION

# **2019 : 10 ans d'expérience**

## **Une nouvelle édition du Guide IDEAS**

La version initiale du Guide IDEAS des Bonnes Pratiques, publiée en 2009, a été mise en œuvre auprès de plus de 100 organismes à but non lucratif.

En 2018-2019, le Comité Expert a procédé à une refonte du Guide afin d'aider les associations, fondations et fonds de dotation à faire face aux évolutions majeures intervenues dans l'ESS.

**Guide complet à télécharger sur**

**[www.ideas.asso.fr](http://www.ideas.asso.fr)**

**Pour découvrir**

**les 90 Bonnes Pratiques**

# Le GUIDE

## Pourquoi, Pour qui ?

## L'Institut IDEAS en quelques mots

L'Institut IDEAS a pour mission de soutenir la contribution des associations, des fondations et fonds de dotation à l'intérêt général.

Les objectifs de l'institut sont :

- Développer la capacité d'action des organismes à but non lucratif,
- Valoriser leur qualité et leur démarche de progrès,
- Contribuer au développement de la philanthropie.

## Le Guide : un outil au service de l'intérêt général

L'objectif du Guide des Bonnes Pratiques est d'engager l'organisme dans **une dynamique d'amélioration continue** pour optimiser son action et favoriser son développement.

Le Guide propose ainsi **90 Bonnes Pratiques** qui permettent d'aborder les points clés du fonctionnement d'un organisme à but non lucratif.

## Un Guide accessible à tous

**Le guide est disponible gratuitement pour encourager associations, fondations ou fond de dotation à s'en saisir.** Pour aller plus loin, ils peuvent bénéficier de la démarche d'accompagnement proposée par l'Institut IDEAS.



Le Guide des Bonnes Pratiques IDEAS de l'Institut IDEAS est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas de Modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/).

La  
conception

**Le Comité  
Expert**

## **Convergence des besoins et des attentes**

Le guide IDEAS des Bonnes Pratiques a été conçu par le Comité Expert, mis en place par l'Institut IDEAS en 2007, avec pour objectif de faire converger les besoins en structuration des organismes à but non lucratif et les attentes des financeurs.

## **Une co-construction au service de l'intérêt général**

Financeurs, associations, fondations, experts de l'évaluation et de l'audit sont associés au sein du Comité Expert afin de garantir la pluralité des approches et le pragmatisme des travaux.

Et, sur la base de ces travaux, une large consultation d'acteurs et d'experts a été organisée, dont les apports ont été intégrés dans la version finale du Guide.

## **2019 : nouvelle édition du Guide enrichie par 10 ans d'expérience**

La version initiale du Guide IDEAS des Bonnes Pratiques a été mise en œuvre auprès de 100 organismes et a fait preuve de son efficacité dans la montée en compétence des associations et des fondations.

Afin d'aider ces organismes à faire face aux évolutions majeures intervenues récemment dans l'ESS, le Comité Expert a entrepris des travaux de refonte du Guide pour intégrer les enseignements de 10 ans de pratique et approfondir certaines thématiques telles que la responsabilité sociétale des organisations.

L'accompa-  
gnement

**Le Label**

## La démarche d'accompagnement IDEAS

L'Institut IDEAS accompagne les organismes à but non lucratif (Associations, Fondations ou Fonds de dotation) sur la base du guide IDEAS des Bonnes Pratiques, grâce à **une méthodologie structurante**.

Cette mission est réalisée par un binôme de conseillers bénévoles au rythme souhaité par l'organisme et lui **permet de s'engager dans une dynamique d'amélioration continue**.

## Un Label pour valoriser l'organisme

Cette démarche d'accompagnement conduit jusqu'au Label IDEAS qui atteste du bon niveau de conformité aux exigences du Guide.

**Ce label est un vecteur de confiance pour les financeurs (philanthropes, mécènes et acteurs institutionnels) et les partenaires.**



# 3 Thèmes – 14 Objectifs

## 90 Bonnes Pratiques



### GOVERNANCE

- G1 / Des fondamentaux associatifs clairement définis et suivis
- G2 / Des organes de gouvernance au fonctionnement effectif
- G3 / Une gestion désintéressée et transparente, un encadrement des activités lucratives
- G4 / Un plan stratégique à moyen terme réfléchi
- G5 / Une politique dynamique de gestion des risques
- G6 / Une politique de gestion des richesses humaines inspirée par une recherche d'exemplarité sociale
- G7 / Un respect des donateurs, des financeurs et des partenaires
- G8 / Une politique de communication animée par une volonté de transparence



### FINANCES

- F1 / Une comptabilité générale régulière, sincère et contribuant à donner une image fidèle
- F2 / Une information financière de qualité, lisible, accessible et largement diffusée
- F3 / Un outil de gestion budgétaire performant, cohérent et fiable



### PILOTAGE & ÉVALUATION

- E1 / Un système complet de pilotage : un contrôle de gestion, une méthode de gestion de projet, des comparaisons en interne et en externe
- E2 / Des outils de pilotage comme aide à la décision
- E3 / Des mesures et évaluations de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact

# OBJECTIF GOUVERNANCE 6

## UNE POLITIQUE DE GESTION DES RICHESSES HUMAINES INSPIRÉE PAR UNE RECHERCHE D'EXEMPLARITÉ SOCIALE

### UNE GESTION GUIDÉE PAR LA RECHERCHE DE LA QUALITÉ DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES – G6.2

**Bonne Pratique 37** : L'entité dispose de documents décrivant les pratiques de gestion des richesses humaines permettant le développement des compétences de toutes les personnes bénévoles, volontaires et salariées :

- charte du bénévolat approuvée par l'organe collégial d'administration,
- programme de formation pour les bénévoles et les salariés en adéquation avec les projets,
- suivi périodique des contributions et besoin de développement : bénévoles et volontaires (forme variable), salariés (entretien),
- prévention de toute forme de discrimination dans la sélection et le développement de toutes les personnes.

**Bonne Pratique 38** : L'entité dispose de documents décrivant les pratiques de gestion des richesses humaines respectant les attendus du droit social :

- application d'une convention collective si étendue (s'imposant à toutes les entités du secteur),
- présence et fonctionnement des instances représentatives de personnel (IRP),
- règlement intérieur salarié,
- santé, sécurité et conditions de travail pour tous : Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER),
- prise en compte du droit au télétravail.

# OBJECTIF GOUVERNANCE 8

## UNE COMMUNICATION ANIMÉE PAR LA VOLONTÉ DE TRANSPARENCE

### UNE COMMUNICATION AUX PARTIES PRENANTES

Vision – Mission – Valeurs et principales activités, les autres fondamentaux et tout autre document de référence sont rappelés dans les supports de communication

**Bonne Pratique 44 :** Le projet associatif et les missions sociales de l'entité sont rappelés dans ses supports de communication.

**Bonne Pratique 45 :** Les missions sociales sont utilisées pour individualiser les charges affectées dans les documents comptables. Elles sont clairement explicitées dans l'annexe des comptes annuels selon la réglementation en vigueur.

**Bonne Pratique 46 :** Les documents de référence (Statuts, rapport annuel et comptes) et les autres informations fondamentales (Projet associatif, Charte(s)) sont facilement accessibles (internet et tout autre canal de diffusion).

Le plan stratégique est résumé dans un document synthétique et fait l'objet d'un partage en interne et d'une communication externe

**Bonne Pratique 47 :** Existence d'une version synthétique du plan, cohérente avec la version source, adaptée à la communication aux principales parties prenantes.

# OBJECTIF PILOTAGE & EVALUATION

## DES OUTILS DE PILOTAGE COMME AIDE À LA DÉCISION

### DES TABLEAUX DE BORD – P&E2.2

Un système de tableaux de bord stratégique et opérationnel permet le pilotage de l'entité

**Bonne Pratique 83 :** L'entité dispose d'un tableau de bord stratégique permettant de s'assurer de la permanence de la cohérence entre le plan stratégique et les ressources du modèle socio-économique mobilisées : richesses humaines, ressources financières et alliances stratégiques.

Note : Les alliances stratégiques se concrétisent au sein du territoire par des démarches de co-construction avec les parties prenantes.

**Bonne Pratique 84 :** Les principaux responsables opérationnels disposent d'un tableau de bord opérationnel reprenant les indicateurs associés aux objectifs et aux plans d'action.

**Bonne Pratique 85 :** Des tableaux de synthèse sont destinés à la Direction Générale et à l'organe collégial d'administration, selon des fréquences adaptées à leurs besoins.

# OBJECTIF PILOTAGE & EVALUATION N 3

## DES MESURES ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ, DE L'EFFICIENCE ET DE L'IMPACT

### ÉVALUATION DE L'IMPACT – P&E3.3

L'entité s'engage dans une démarche d'évaluation de l'impact de ses actions pour mieux piloter, s'améliorer et démontrer

**Bonne Pratique 89 :** L'entité s'engage dans une méthodologie lui permettant de mesurer son impact. Cette méthodologie inclut notamment :

- l'identification des parties prenantes concernées par l'action évaluée, afin de s'inscrire dans une démarche de co-construction de cette méthodologie,
- la description qualitative et quantitative de l'impact des actions menées.

**Bonne Pratique 90 :** Cette méthodologie de mesure d'impact permet à l'entité de mesurer, argumenter et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

**La suite à découvrir dans  
le Guide complet à télécharger sur  
[www.ideas.asso.fr](http://www.ideas.asso.fr)**



Avec le soutien des membres fondateurs :

**Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes  
Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables  
Caisse des Dépôts**

et de :

**Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse  
BNP Paribas**



**La refonte de ce guide a bénéficié du soutien  
de la Fondation Crédit Coopératif**